

AFFAIRE N° 20

OBJET: Echange de terrain avec Monsieur CASIMIR Léon en vue de la construction d'un groupe scolaire chemin Apavou.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La liste supplémentaire des constructions scolaires du premier degré comporte la réalisation d'une école maternelle de 2 classes à Sainte-Clotilde, chemin Apavou. Le Terrain d'assiette, inscrit en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols, appartient pour partie à Monsieur CASIMIR Léon (terrain de 1526m² cadastré section BT n°105) à qui a été proposé un échange contre une partie du terrain communal cadastré section CS n°287 (ex-PANECHOU) situé chemin Finette.

Je vous demande votre avis sur ce projet d'échange qui s'opèrera avec ou sans soulte suivant l'avis des Services Fiscaux sur la valeur respective des biens échangés.

Les frais seront imputés au chapitre 903 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU - St-Denis le 8 Octobre 1980

P/le Préfet,

Le Secrétaire Général

Signé: Didier Culliac

Pour Copie Certifiée Conforme

P/le Préfet,

Le chef de Bureau délégué

Signé: Jacques La Costa